

Avis informatif – Seul le texte publié au JOUE fait foi

**Avis et communications
de la
Direction générale des douanes et droits indirects**

Avis aux importateurs de certains produits laminés plats en aciers au silicium dits magnétiques à grains orientés

Base juridique : règlement d'exécution (UE) 2026/2133 de la Commission du 18.09.2026 – [JO L du 21.09.2026](#).

Type de mesure : institution de mesures de sauvegarde provisoires concernant les importations de certains produits laminés plats en aciers au silicium dits magnétiques à grains orientés.

Date d'entrée en vigueur : le 25.09.2026.

Produit concerné : certains produits laminés plats en aciers au silicium dits « magnétiques » à grains orientés et tôles feuilletées et âmes en acier, qu'elles soient ou non enroulées ou empilées pour transformateurs et bobines de réactance.

Nomenclature concernée : codes NC 7225 11 00, 7226 11 00 et 8504 90 13.

Pays d'origine : erga omnes.